



**SKI DE FOND QUÉBEC**  
19-200, rue Principale  
Saint-Sauveur Québec  
JOR 1R0

Québec



## Processus de qualification des athlètes – Jeux du Québec 2019

### Critères de base

- être membre d'un club affilié à Ski de fond Québec;
- avoir une licence de course SFQ associée à ce club affilié au Québec;
- avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an;
  - o le lieu de résidence familiale principale détermine la région d'appartenance.

### Critères de catégorie

- Être né(e) de 2004 à 2006, selon l'âge de l'athlète, déterminé au 31 décembre 2018, pour les catégories de 12 ans, 13 ans et 14 ans;
  - o Les autres dénominations de catégorie, telles que Midget et Juvénile, ne constituent pas des catégories pour les Jeux du Québec.

### Critères Espoir

- L'athlète doit rencontrer les critères Espoir, détaillés au document *Critères d'éligibilité des athlètes pour les Jeux du Québec* situé dans la section référence;
  - o Parmi ces critères, la participation aux courses régionales et à la Finale régionale sont requises.

### Comment s'inscrire?

Si l'athlète rencontre les critères mentionnés ci-haut, l'inscription aux courses de qualification et de classement fait foi d'inscription. (Voir les critères Espoir.)

### Qui représentera sa région?

Après le 10 février 2019 (date butoir pour la tenue des Finales régionales), les résultats des courses régionales sanctionnées seront compilés par Ski de fond Québec et les meilleur(e)s athlètes seront désigné(e)s pour chaque région qualifiée.

Pour chaque région, il y aura un contingent maximal de 12 athlètes, soit :

- 2 athlètes filles et 2 athlètes garçons de 12 ans
- 2 athlètes filles et 2 athlètes garçons de 13 ans
- 2 athlètes filles et 2 athlètes garçons de 14 ans

Pour tout renseignement additionnel, contacter Ski de fond Québec.